

# MALTE



CARPE DIEM « DES VOYAGES A VOTRE IMAGE » - MARQUE COMMERCIALE DE CLRT VOYAGES

Parc Eurekalp – Zone d'activités Tire-Poix - 38660 ST VINCENT DE MERCUZE

Téléphone : 04.76.73.14.41 - Email : [contact@carpediem-voyages.com](mailto:contact@carpediem-voyages.com)

Site web : [www.carpediem-voyages.com](http://www.carpediem-voyages.com)

## VOTRE PROGRAMME

**1<sup>er</sup> jour LYON / Envol vers MALTE**

Rendez-vous des participants à l'aéroport de **LYON**. A votre arrivée, accueil et assistance aux formalités d'enregistrement, puis envol pour **MALTE**.

☉ Prestations à bord (payantes).

*Au cœur de la Méditerranée, à mi-chemin entre Gibraltar et Alexandrie, l'archipel maltais est un véritable havre de paix où l'architecture reflète un patrimoine historique unique. Riche de trésors naturels et culturels, l'île de Malte vous invite à la découverte des nombreuses civilisations qui s'y sont succédé ! Temples, palais et cathédrales vous feront vivre l'histoire de cette île aux multiples facettes notamment marquée par le passage des Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean. Avec un temps superbement ensoleillé, ses quelques belles plages, une vie nocturne trépidante et 7000 ans d'histoire fascinante, il y a beaucoup à voir et à faire...*



A votre arrivée, récupération des bagages et formalités de douanes. **Accueil par notre représentant local** et transfert vers votre **hôtel Ax Odycy 4\*\*\*\*** NL. Installation dans les chambres.

Nuit à l'hôtel.

**2<sup>ème</sup> jour PALAZZO PARISIO & LA GROTTA BLEUE**

☉ Petit déjeuner

**Matinée libre**, pour profiter et découvrir les infrastructures de l'hôtel.

☉ Déjeuner (**vin local, bière, soda et eau à volonté + café inclus**) à l'hôtel



En début d'après-midi, rendez-vous avec  **votre guide local francophone** pour découvrir le village de **Naxxar** où vous visiterez un palais patricien à l'architecture baroque du XIX<sup>ème</sup> siècle : le **Palazzo Parisio et ses jardins à la française**. Ce château-résidence doit sa splendeur au Marquis Giuseppe Scicluna qui a su nourrir chacune des pièces par son imagination et sa passion. Qualifiée de « Versailles miniature », cette riche demeure a été restaurée au fil des années et a su retrouver toute sa splendeur d'antan.

Vous vous rendez ensuite à **Zurrieq**, où se trouve la célèbre **Grotte Bleue**. Longue de 43 m, cette grotte maritime, enchevêtrée avec six autres grottes successives, sert d'écrin à une mer cristalline dévoilant ses fonds marins avec transparence. Les participants qui le souhaitent pourront embarquer sur des barques pittoresques, les Luzzus afin de découvrir de plus près la multitude de grottes qui jalonnent les falaises de la côte Sud-Ouest de Malte.

*(Tarif de la barque non compris et réglable uniquement sur place environ 10 € par pers).*



Retour à l'hôtel.

☉ Dîner **vin local, bière, soda et eau à volonté + café inclus** et nuit à l'hôtel.

## 3<sup>ème</sup> jour LA VALETTE

☉ Petit déjeuner.

Départ avec votre **guide local francophone** pour la **visite de LA VALETTE**.

*LA VALETTE, capitale de MALTE, fut fondée par le Grand Maître de l'Ordre de Saint Jean, le français Jean Parisot de La Valette, en 1566. Tout à LA VALETTE rappelle l'ordre de MALTE auquel elle doit son existence depuis le 16<sup>ème</sup> siècle. Édifices religieux remarquables, remparts protecteurs d'une cité obsédée par l'invasion ottomane... Grandioses réalisations, préludes à une flânerie de charme dans les rues dorées par le calcaire local, la fameuse globigérine.*



En guise d'introduction, vous assisterez au spectacle audiovisuel « **Malta Experience** » relatant les 7000 ans d'histoire de l'île. Puis vous visiterez :

- la **cathédrale Saint Jean**, chef d'œuvre de l'art baroque et son oratoire abritant les tableaux de Caravaggio. Les œuvres de Mattia Preti, du Caravage ou de Matteo Perez d'Aleccio assorties d'ornementations d'une richesse inouïe

confèrent à la co-cathédrale St-Jean, ode au baroque, une valeur inestimable. Un édifice éblouissant digne des chevaliers de l'Ordre pour qui il fut édifié au 16<sup>ème</sup> siècle.

- le **nouveau musée des Beaux-Arts MUZA** installé dans l'ancienne auberge des Chevaliers d'Italie *Son nom est un acronyme et un mot d'origine maltaise qui signifie « Inspiration ». Le tout nouveau Muza propose une collection riche de 20 000 œuvres. Il illustre les arts allant de la Renaissance à l'époque moderne, répartis en quatre grands thèmes : la Méditerranée, Europe, Empire et l'Artiste. C'est trois fois plus que ce que comptait l'ancien musée des Beaux-Arts...*

☉ Déjeuner (**¼ vin, ½ eau minérale + café**).

Vous continuerez la visite de la ville (extérieurs), avec le **Palais des Grands Maîtres** (fermé à la visite), où aujourd'hui siègent le Parlement et le bureau du Président, avec entre autres ses tapisseries des Gobelins et ses décors majestueux. Puis vous passerez devant les « **Auberges** » qui furent jadis les demeures des chevaliers avec plus particulièrement l'**Auberge de Castille**, aujourd'hui bureau du premier ministre (visite extérieure) et l'**Auberge de Provence** qui abrite le **Musée d'Archéologie** avec une importante collection de vestiges datant de la période préhistorique.

Promenade guidée dans les **jardins de Upper Barracca** d'où vous aurez une vue imprenable sur le Grand Port et les Trois Cités, le plus beau panorama qui soit sur La Valette. Profitez de la beauté et du calme de jardins rafraîchis de fontaines, où le passé militaire est toujours présent...



Retour à votre hôtel.

☉ Dîner **vin local, bière, soda et eau à volonté + café inclus** et nuit à l'hôtel.

## 4<sup>ème</sup> jour MDINA / RABAT / MOSTA

☉ Petit déjeuner.

Départ avec **votre guide local francophone** pour la **visite de Mdina et ses environs**.

*Posée sur le haut plateau maltais, la cité de Mdina, dont les origines remontent à l'antiquité tient sa richesse et son prestige à son statut d'ancienne capitale de MALTE, demeure des familles de la noblesse historique de MALTE avant l'arrivée des Chevaliers Saint-Jean. C'est la cité aristocratique par excellence toute construite de palais, d'églises et de couvents.*



Vous arpenterez les rues sinueuses entourées de maisons ayant appartenues à la noblesse de l'époque, des couvents et des palais. Vous continuerez avec la visite de la **cathédrale de MALTE** (abritant entre autres des peintures de Mattia Pretti) avant d'atteindre les fortifications qui dominent la campagne maltaise et offrent une vue magnifique sur une grande partie de l'île.

Vous vous rendrez à pied à **Rabat**, ville mitoyenne de Mdina pour y visiter le **musée Wignacourt**, dont le sous-sol se compose d'un labyrinthe de **catacombes** puniques, romaines et chrétiennes avec des caractéristiques architecturales intéressantes ainsi que d'un complexe d'abris de la Seconde Guerre mondiale avec deux couloirs principaux et une cinquantaine de chambres. Il donne aussi accès à la **grotte de Saint Paul** dans laquelle se serait réfugié l'apôtre en l'an 60 pour échapper aux Romains. Continuation vers **Ta Qali**, le village artisanal où vous pourrez assister à **des démonstrations de fabrication de filigranes d'or ou d'argent et d'objets en verre soufflé**.

Possibilité d'acheter quelques souvenirs.

# MALTE

DU 28 SEPT. AU 5 OCTOBRE 2023 - « TRESORS DE MALTE »



☉ Déjeuner (¼ vin, ½ eau minérale + café).

Vous irez ensuite au village de **Mosta** pour y visiter l'**église Sainte-Marie** qui possède un des trois plus grands dômes non supportés d'Europe.

Vous terminerez par une **halte reposante aux jardins botaniques de San Anton** où se trouve le Palais présidentiel (visite extérieure).

Retour à votre hôtel en fin de journée.

☉ Dîner **vin local, bière, soda et eau à volonté + café inclus** et nuit à l'hôtel.



## 5<sup>ème</sup> jour SUD DE L'ILE & MINI-CROISIERE

☉ Petit déjeuner.

Départ avec  **votre guide local francophone**  pour les falaises de **Dingli**, point culminant de l'île (264 mètres) puis continuation vers **Siggiewi** pour visiter le **musée de la Pierre** : situé dans une ancienne carrière, ce musée à ciel ouvert retrace l'histoire de l'exploitation de la pierre de Malte, cette pierre



jaune pâle qui constitue le matériau de construction de base de la plupart des constructions anciennes de l'archipel. Route vers le village de pêcheurs de **Marsaxlokk**, où vous découvrirez le marché de dentelles qui se tient tous les jours sur le port et les « luzzu », ces barques de pêcheurs aux couleurs vives.

☉ Déjeuner (¼ vin, ½ eau minérale + café).

L'après-midi, départ vers **Sliema** et embarquement pour une **mini-croisière** dans les ports naturels entourant la capitale. Cette rade compte parmi les plus grandes d'Europe. Passage devant l'île Manoel où le Grand Maître Lascaris construisit l'hôpital Lazzaretto pour les malades nécessitant d'être mis en quarantaine, puis vous longerez les remparts de la ville fortifiée, le Fort St Elme, les chantiers maritimes qui accueillent les pétroliers, avant de remonter le long des Trois Cités, berceau des Chevaliers de l'Ordre de Malte.

Retour à l'hôtel.

☉ Dîner **vin local, bière, soda et eau à volonté + café inclus**) et nuit à l'hôtel.



## 6<sup>ème</sup> jour GOZO

☉ Petit déjeuner.

Départ avec  **votre guide local francophone**  pour la **visite de Gozo**. Vous serez transférés à Cirkewwa, au nord de MALTE puis **vous embarquerez sur le ferry à destination de Gozo**. A votre arrivée, vous découvrirez Ghawdex, l'île sœur de MALTE.



La visite de Gozo commencera avec les **Temples mégalithiques de Ggantija**. Classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO, les temples de Ggantija sont bâtis sur un terrain planté d'oliviers, de figuiers de Barbarie et de palmiers. Ils ont été construits entre 3600 et 3300 avant Jésus-Christ et sont les plus anciens temples non encastés au monde. Ils sont constitués de monolithes, certains de taille impressionnante. Ils font partie des plus importants édifices archéologiques de MALTE.

Puis vous visiterez la **capitale Victoria avec sa citadelle** et la cathédrale de Gozo, édifice baroque achevé au tout début du 18<sup>ème</sup> siècle en forme de croix latine avec son dôme en trompe l'œil (visite extérieure).

☉ Déjeuner en cours de visite ( $\frac{1}{4}$  vin,  $\frac{1}{2}$  eau minérale + café).



Vous vous arrêterez au **village très pittoresque de Xlendi**, situé au fond d'une vallée. Vous terminerez cette journée par le **plus beau site de Gozo, Dwejra Bay**. Classée réserve naturelle par l'Union Européenne, le site de Dwejra a été préservé des constructions sauvages. Il résulte de ce côté préservé, un sentiment de bout du monde. A cet endroit, la mer intérieure communique avec la haute mer par un tunnel naturel dans les falaises, le Fungus Rock ou Rocher du Général. Bien que la célèbre « azur window » (fenêtre d'azur) ait été balayée par une tempête en mars 2017, ce site n'en reste pas moins majestueux et témoigne des forces géologiques qui ont façonné le visage de l'île de Gozo sur plusieurs millénaires. Retour à MALTE et transfert à votre hôtel.

☉ Dîner vin local, bière, soda et eau à volonté + café inclus et nuit à l'hôtel.

## 7<sup>ème</sup> jour

## JOURNEE LIBRE

☉ Petit déjeuner.

**Journée libre pour la détente.** Vous pourrez profiter des installations de l'hôtel ou découvrir librement l'île à votre rythme et selon vos envies.

☉ Repas à l'hôtel vin local, bière, soda et eau à volonté + café inclus et nuit à l'hôtel.

## 8<sup>ème</sup> jour MALTE / Envol pour LYON

☉ Petit déjeuner.

**Dernière journée libre.**

☉ Déjeuner libre.

En fin d'après-midi transfert en autocar vers l'aéroport de **MALTE**. Assistance aux formalités d'enregistrement puis envol à destination de **LYON**.

Arrivée à **LYON** et récupération des bagages. Fin de nos prestations.

*N.B : Les visites et excursions mentionnées au programme peuvent être modifiées ou inversées en fonction des particularités locales.*

*Les horaires des vols spéciaux sont communiqués par les autorités compétentes environ 6 jours avant le départ. Tant à l'aller qu'au retour, les vols peuvent être prévus à tout moment de la matinée, de la journée, ou de la soirée. Il convient donc de considérer que ce séjour est d'une durée de 6 jours pleins sur place, les temps de séjour des 1<sup>er</sup> et 8<sup>ème</sup> jours étant fonction des horaires aériens définitif.*

### ■ ■ ■ Vos horaires de vols avec **Air Malta**

*Jeudi 28 Septembre : Lyon / Malte - 23h35 / 01h40 (le vendredi 29)*

---

*Jeudi 5 Octobre : Malte / Lyon - 20h40 / 22h50*

Horaires communiqués à titre indicatif, sous réserve de modification sans préavis par la compagnie aérienne.

En temps utile avant le début du voyage ou du séjour et conformément à l'article L211-10 du Code du Tourisme, vous seront remis les documents nécessaires ainsi que les informations sur l'heure prévue de départ et, en cas de transport, l'heure limite d'enregistrement ainsi que les heures prévues des escales, des correspondances et de l'arrivée.

## Hôtel AX ODYCY 4\*\*\*\*

### Situation de votre hôtel

Situé au nord-est de l'île, en front de mer et surplombant la baie de Qawra, l'hôtel offre de magnifiques panoramas sur les îles maltaises. L'Ax Odycy (ex Seashells Resort) bénéficie de belles installations et cultive sa tradition hospitalière année après année. Que ce soit pour une échappée d'un week-end ou pour des vacances prolongées, cet hôtel conviendra à tous. Proche de tous commerces, bars et restaurants.



### Votre chambre

Les chambres spacieuses et contemporaines sont dotées d'équipements modernes et d'un mobilier confortable. Les touches de bois dur et les lignes épurées créent une atmosphère élégante. Certaines chambres disposent d'un balcon privé, d'un coin salon luxueux et d'une vue imprenable sur la mer.



### Restaurants & bars

**Le restaurant Coral Cove** est ouvert tous les jours pour le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner et propose une cuisine internationale sous forme de buffet. Vous y vivrez une expérience culinaire passionnante avec d'incroyables démonstrations de cuisine en direct.

Ouvert deux à trois fois par semaine, **le restaurant It-Tokk** propose également un service sous forme de buffet. **Il est spécialisé dans la cuisine maltaise.**

**Pour un cadre décontracté et des plats méditerranéens modernes, rendez-vous au restaurant Luzzu.**

La **Tal-Kaptan Pizzeria** propose également de délicieux desserts. Savourez un authentique menu italien composé de pizzas, de pâtes fraîches, de salades et de grillades, ainsi que de riches desserts faits maison.



Le **Cheeky Monkey** est un pub branché et dynamique. Vous pourrez y déguster des bières de qualité, des cocktails et des plats savoureux.

Le **Sun & Surf Pool Bar** borde la piscine de l'hôtel et donne sur les eaux scintillantes de la Méditerranée. Tout au long de la journée, vous pourrez déguster une large sélection d'en-cas appétissants, de déjeuners légers, de desserts, de glaces et de délicieux cocktails, ainsi qu'un déjeuner buffet.

Le **salon Ambassador** offre un espace chic pour s'allonger et se détendre. Ce bar sert en saison une sélection de boissons comprenant du café doux, des vins, des apéritifs, des liqueurs et des cocktails classiques.

## A votre service

La **grande piscine extérieure** de l'hôtel est entourée d'une terrasse bordée de chaises longues et de parasols, idéale pour profiter du soleil. Une deuxième piscine réservée aux adultes permet de se retirer à l'écart et la piscine dédiée aux enfants est idéale pour les plus jeunes. **Deux piscines sur le toit offrent des vues uniques et un espace magnifique pour se prélasser sous le soleil méditerranéen.**



Le centre de remise en forme ultramoderne est équipé de tous les appareils nécessaires à un entraînement complet. Le luxueux spa de l'hôtel est un espace paisible où vous pourrez vous détendre et vous ressourcer. Vous pourrez profiter d'un menu de traitements holistiques, de massages et de thérapies de luxe.

## Prix par personne en chambre double : **1 295 €**

### ■ ■ ■ Ce prix comprend

- Les vols Air Malta : Lyon / Malte / Lyon incluant un bagage en soute de 23 kg/pers.
- Les transferts en car aéroport / hôtel / aéroport et autocar de grand tourisme lors des excursions
- 7 nuits à l'hôtel **AX ODYCY 4\*\*\*\*** (normes locales) en chambre double avec bain ou douche
- La pension complète du petit déjeuner du jour 2 au petit déjeuner du jour 8 (déjeuners 3 plats « touristiques » en excursion)
- **Les boissons à l'hôtel : vin local, bière, soda et eau à volonté + café inclus**
- **Les boissons lors des excursions : ¼ vin, ½ eau minérale + café**
- Les taxes d'aéroport et de sécurité : 62 € (à ce jour - sous réserve de hausse)
- Les visites et entrées telles que mentionnées au programme, dont :
 

La Valette : "Malta Experience",	Jardins San Anton	Gozo : temples mégalithiques de
Co-cathédrale, musée des arts Muza,	Falaises de Dingli	Ggantija, Victoria et sa citadelle,
Jardins de Upper Barraca	Musée de la Pierre	Xlendi, Dwejra
Mdina : cathédrale de Malte	Marsaxlokk	Naxxar : Palazzo Parisio
Rabat : catacombes St Paul	Mini-croisière des ports	Grotte Bleue
Mosta : église Ste Marie		
- Guide local francophone durant toutes les visites
- Assurance Assistance / Rapatriement
- Garantie APST (Garantie totale des fonds déposés)
- Pochette de voyage complète
- Assistance à l'embarquement et assistance de nos représentants locaux

### ■ ■ ■ Ce prix ne comprend pas

- Vos dépenses personnelles, boissons autres que celles mentionnées, déjeuner du jour 8, pourboires aux guides et chauffeurs, etc...
- La taxe de séjour à régler sur place (éco-taxe : 3,50 € par personne pour le séjour, à ce jour)
- L'assurance Annulation / Bagages / Interruption de séjour : +39 €
- Le supplément chambre individuelle (nombre très limité) : + 340 €

*Ce devis a été établi le 19/04/2023 selon les conditions économiques en vigueur à ce jour. Il reste sous réserve d'augmentation de la part de nos prestataires de services, de la fluctuation du taux de change et de l'augmentation du coût du pétrole, et sous réserve de disponibilité des prestations. Ce devis n'a fait à ce jour l'objet d'aucune réservation.*

## ■ ■ ■ Formalités administratives, sanitaires, informations Coronavirus

### Formalités d'entrée sur le territoire :

Pour les voyageurs de nationalité française : **Carte Nationale d'identité ou Passeport en cours de validité**

Nous vous invitons à consulter le site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) rubrique Conseils aux Voyageurs.

Les non-ressortissants français ou les bi-nationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination.

**Information importante :** la Carte Nationale d'Identité à validité prorogée par les mairies (5 ans) n'est pas toujours acceptée dans de nombreux pays y compris certains pays de la zone Europe. Pour toute information, et afin d'éviter tout problème, veuillez consulter les formalités sur le site <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>.

Mineurs : L'autorisation de sortie du territoire a été rétablie depuis le 15 janvier 2017 : dans le cadre d'un voyage à l'étranger, le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par un titulaire de l'autorité parentale, doit être muni du formulaire d'autorisation de sortie de territoire : CERFA n°15646\*01 à télécharger sur le site [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15646.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do), signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale et accompagné de la photocopie de la pièce d'identité du parent concerné. Si l'enfant voyage avec un seul de ces deux parents, certains pays réclament la preuve que l'autre parent autorise le voyage. Il convient donc de consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination.

### Formalités de santé - Vaccin(s) conseillé(s) /obligatoire(s) :

Nous vous invitons à prendre connaissance du site du Ministère des Affaires Etrangères – rubrique « conseils aux voyageurs » et plus spécifiquement concernant les rubriques « risque pays » et « santé » : <http://www.diplomatie.gouv.fr>

### Information Infection pulmonaire - Coronavirus Covid-19 :

Certains prestataires, pays de destination ou transporteurs peuvent exiger la présentation d'un certificat d'une vaccination reconnue contre le covid-19 et/ou autre formalité, comme un test PCR, antigénique ou sérologique réalisé dans un délai précis avant le départ. La réalisation de ces formalités et son coût demeure à la charge du voyageur. Il appartient au voyageur d'estimer s'il entend se conformer à cette obligation et CARPE DIEM décline toute responsabilité si le voyageur se voyait refuser l'accès à l'un des services composant le forfait en raison d'une non-conformité à l'exigence sanitaire requise.

Il convient de suivre l'évolution de la situation sanitaire et les consignes des autorités locales. Plus d'informations et recommandations sur <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/> ainsi que sur la plateforme <https://reopen.europa.eu/fr> de la Commission européenne.

Une mise à jour des obligations vous sera communiquée sur votre convocation environ 30 jours avant le départ.

Les conditions évoluant de jour en jour, nous vous invitons à consulter régulièrement les sites mentionnés ci-dessus.

## ■ ■ ■ Modalités de paiement

- Acompte de 30 % à verser à la réservation
- Acompte complémentaire obligatoire de 30 % au plus tard 95 jours avant le départ
- Solde à réception de facture, au plus tard 35 jours avant le départ

Le non-respect de l'échéancier de règlement ou tout retard de paiement supérieur à 5 jours entrainera obligatoirement l'annulation des prestations et fera l'objet d'une facture de frais d'annulation conformément aux dispositions mentionnées ci-après.

**En cas de paiement par chèque ANCV, des frais d'agence de 0,25 € / chèque seront facturés pour le traitement. Pour rappel les ANCV ne sont acceptés que pour les voyages au sein de l'Union Européenne.**

## ■ ■ ■ **Assurances** (contrats consultables sur [www.carpediem-voyages.com](http://www.carpediem-voyages.com))

- Assurance Assistance / Rapatriement : contrat Assurever N°8821

<https://www.carpediem-voyages.com/images/cgs-2023031cp-rapatriement-8821-01042023.pdf>

- Assurances optionnelles complémentaires (à souscrire impérativement à la réservation de voyage) :  
contrat Assurever N°8795, 2 options possibles :

Option Annulation / Bagage / Interruption de séjour

Option Annulation / Bagage / Interruption de séjour / Protection Sanitaire

<https://www.carpediem-voyages.com/images/cgs-2023033cp-ann-compl-protect-san-8795-01042023.pdf>

Le montant des assurances souscrites (annulation, complémentaire santé etc...) n'est jamais remboursable quelle que soit la date et le motif de l'annulation.

Si vous justifiez d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

## ■ ■ ■ **Frais d'annulation**

**Absence de droit de rétractation** : Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais fixés ci-dessous.

### **Frais d'annulation du fait d'un voyageur :**

Le voyageur a la possibilité d'annuler le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne, sur le prix total du voyage) :

- A compter de la date de signature de l'accord jusqu'à 91 jours avant le départ : 30 % du montant du voyage
- Annulation intervenant entre 90 et 36 jours avant le départ : 40 % du montant du voyage
- Annulation intervenant entre 35 et 21 jours avant le départ : 50 % du montant du voyage
- Annulation intervenant entre 20 et 8 jours avant le départ : 75 % du montant du voyage
- Annulation intervenant entre 7 jours et le jour du départ : 100 % du montant du voyage

A noter que des frais administratifs de gestion de l'annulation d'un montant de 80 euros par personne seront facturés, quel que soit la date et le motif de l'annulation. Le montant des assurances souscrites (annulation, protection sanitaire etc...) n'est jamais remboursable quelle que soit la date et le motif de l'annulation.

### **Changement de nom/prénom :**

- Depuis la date de signature du contrat jusqu'à 61 jours avant le départ : aucun frais.
- Entre 60 et 31 jours du départ : 50 € de frais de modification.
- A partir de 30 jours avant le départ : impossibilité de changement de nom (billets d'avion émis). Une modification serait alors considérée comme une annulation entraînant les frais d'annulation ci-dessus mentionnés et la perte de la réservation. Une nouvelle réservation serait alors assujettie aux disponibilités offertes par la compagnie aérienne et au tarif en vigueur au moment de la demande de nouvelle réservation. Tout éventuel supplément serait à la charge du voyageur.

### **Annulation du fait de l'organisateur :**

Le Tour Opérateur se réserve le droit d'annuler une date de voyage au plus tard 21 jours avant le départ si celle-ci ne réunit pas un nombre minimum de 15 participants. Dans ce cas, le voyageur serait remboursé intégralement des paiements effectués, sans indemnisation supplémentaire.

## ■ ■ ■ **Révision du prix**

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, le prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers y compris les taxes touristiques, d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement ; peuvent varier à la hausse ou à la baisse.

Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ.

Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée.



Pour toute hausse supérieure à 8% et jusqu'à 20 jours du départ, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et les conséquences de l'absence de réponse.

## ■ ■ ■ Personnes à mobilité réduite

De manière générale, ce voyage **n'est pas adapté** aux personnes à mobilité réduite. En cas de demande particulière, merci de vous adresser à nous.

## ■ ■ ■ Vos données

La personne à l'origine de cette demande accepte de transmettre les données des voyageurs en vue de son exécution et garantit avoir recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins.

Conformément à l'article L 223-2 du Code de la Consommation, le client déclare avoir été informé de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr)

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante : CARPE DIEM "des voyages à votre image" Parc Eureka Zone d'activités Tire-Poix 38660 ST VINCENT DE MERCUZE ou un courrier électronique à [contact@carpediem-voyages.com](mailto:contact@carpediem-voyages.com)

## Assurance Voyage

### Document d'information sur le produit d'assurance

**Compagnies :** Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137, Entreprise d'assurance agréée en France et régie par le Code des assurances français – Tokio Marine HCC, Société de droit Luxembourgeois représentée par sa succursale en France régie par le Code des Assurances

**Produit :** ASSURANCE VOYAGE CARPE DIEM

Mutuaide



Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

### De quel type d'assurance s'agit-il ?

Le contrat Assurance Voyage Carpe Diem a pour objectif de couvrir l'assuré en garanties d'assurance dans le cadre de ses déplacements de loisirs réservés auprès de l'organisateur du voyage souscripteur du contrat et dont la durée n'excède pas 31 jours consécutifs. C'est une assurance facultative.



#### Qu'est-ce qui est assuré ?

##### Formule « Complémentaire »

###### ✓ ANNULLATION DE VOYAGE

Jusqu'à 8 000 € par personne et 40 000 € par événement

###### ✓ BAGAGES

Jusqu'à 2 000 € par personne

###### ✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE VOYAGE

Jusqu'au prorata temporis de vos frais de séjour non utilisées à hauteur maximale de 6 000 € par personne et de 30 000 € par événement

###### ✓ RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVÉE A L'ETRANGER

Jusqu'à 500 000 € par sinistre

###### ✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT

Jusqu'à 4 000 € par personne et 150 000 € par événement

##### Formule « Complémentaire Sanitaire »

Garanties identiques à la formule « Complémentaire » + garanties suivantes :

###### ✓ ANNULLATION PROTECTION SANITAIRE pour maladie liée à une épidémie

Jusqu'à 8 000 € par personne et 40 000 € par événement

###### ✓ ASSISTANCE PROTECTION SANITAIRE

Rapatriement médical en cas d'épidémie ou de pandémie  
Retour impossible jusqu'à 1 000 € par personne et 50 000 € par groupe  
Frais hôteliers suite à retour impossible et suite à mise en quarantaine jusqu'à 150 € par nuit et par personne avec un maximum de 14 nuits  
Frais médicaux à l'étranger suite à maladie en cas d'épidémie ou de pandémie jusqu'à 150 000 € par personne selon les zones



#### Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

##### Les principales exclusions du contrat

- ! La participation volontaire d'un Assuré à des émeutes ou grèves, rixes ou voies de fait,
- ! Les conséquences de l'usage de médicaments, de drogues, de stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, et de l'usage abusif d'alcool,
- ! Un événement, une maladie ou un accident ayant fait l'objet d'une première constatation, d'une rechute, d'une aggravation ou d'une hospitalisation entre la date d'achat du séjour et la date de souscription du contrat d'assurance,
- ! Tout acte intentionnel de l'Assuré pouvant entraîner la garantie du contrat.

##### Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1<sup>er</sup> jour d'application du barème de frais d'annulation.
- ! Sur un même contrat, tous les Assurés doivent avoir souscrit la même formule.
- ! L'Assuré doit être domicilié dans l'un des pays membres de l'Union Européenne, au Royaume-Uni, en Suisse, Norvège, Monaco, Andorre, Liechtenstein, San Marin, Gibraltar, dans les DROM et dans les COM.



#### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ L'impossibilité de partir liée à la fermeture des frontières, à l'organisation matérielle aux conditions d'hébergement ou de sécurité à destination,
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires,
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ La pollution, les catastrophes naturelles,
- ✗ Les épidémies et pandémies sauf stipulation contraire à la garantie.



#### Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier, à l'exception des pays recensés par le Ministère des Affaires étrangères français comme étant en état de guerre civile ou étrangère, d'instabilité politique notoire, subissant des représailles, des restrictions à la libre circulation des personnes et des biens et ce quel qu'en soit le motif, notamment sanitaire, de sécurité, météorologique, les pays subissant des actes de terrorisme, ayant subi des catastrophes naturelles ou une désintégration du noyau atomique ainsi que les pays subissant tout autre cas de force majeure.



#### Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat  
L'Assuré est tenu de régler la cotisation.  
L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.
  - En cas de sinistre  
- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.
  - Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.
- Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des prestations d'assistance prévues au contrat.



#### Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



#### Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

- Début de la couverture**  
La garantie « Annulation de voyage » prend effet le jour de la souscription du présent contrat.  
Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aéroport).
- Droit de renonciation**  
Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de trente jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.
- Fin de la couverture**  
La garantie « Annulation de voyage » expire le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aéroport).  
Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 31 jours consécutifs.



#### Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.

**Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait**

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise CLRT VOYAGES sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise CLRT VOYAGES dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposés dans le code du tourisme :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT00006074073&dateTexte=20180701>

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifiée moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. CLRT VOYAGES a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST). Les voyageurs peuvent prendre contact avec cette entité (APST Siège 15 avenue Carnot 75017 PARIS Tel : 01 44 09 25 35 / 01 44 09 88 00 Mail : [info@apst.travel](mailto:info@apst.travel)) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de CLRT VOYAGES.

**Tout ce qui précède constitue l'offre préalable conformément à l'article 211-4 du Code du Tourisme, et le client certifie en avoir pris connaissance.**

**Date :**

**Signature :**